

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **lundi 13 décembre 2021 à 16 h 30**, sise à la salle multifonctionnelle du Centre Communautaire, 476 2^e rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M ^{me}	Manon Bergeron, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3

M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

À 16 h 40, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Quatre (4) citoyens étaient présents lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DE LA RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024;
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO 365.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

Ajout : PÉRIODE DE QUESTION

3. ACCEPTATION DE LA RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION **RÉSOLUTION NO 366.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉE PAR : M^{me} Manon Bergeron;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Considérant l'article 156 du code municipal, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget présents à la présente séance extraordinaire du 13 décembre 2021 à 16 h 30, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024
RÉSOLUTION NO 367.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉE PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le programme triennal 2022-2023-2024 se détaillant comme suit :

Projet	Titre	2022	2023	2024	Total
1	Amélioration de la route Laberge (partielle) et 4e rang ouest	4 500 000 \$			4 500 000 \$
2	Épuration des eaux usées et réseau égout		4 000 000 \$		4 000 000 \$
3	Agrandissement Hôtel de Ville et Caserne pompier			2 500 000 \$	2 500 000 \$
4	Réfection de différents rangs			1 000 000 \$	1 000 000 \$
Total par année		4 500 000 \$	4 000 000 \$	3 500 000 \$	12 000 000 \$

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 16 h 45 pour se terminer à 16 h 47
Quelques questions ont été posées afin de mieux comprendre les enjeux du plan triennal présenté.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 16 h 48

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 13 décembre 2021.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim
